



SYCOMORE FRANCECAP

Rapport annuel au 28 Juin 2024

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement	7
Certification	14

Comptes annuels

Bilan actif.....	18
Bilan passif.....	19
Hors-bilan	20
Compte de résultat.....	21

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables	22
Evolution de l'actif net.....	25
Complément d'information 1.....	26
Complément d'information 2.....	27
Ventilation par nature des créances et dettes	29
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	30
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	31
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	32
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	33
Affectation des résultats	34
Résultat et autres éléments.....	44
Inventaire.....	49

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Actions françaises.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif est de réaliser sur une période de cinq ans une performance supérieure à l'indice de référence CAC All Tradable NR (dividendes réinvestis), selon un processus d'investissement socialement responsable multithématique en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODDs), tout en satisfaisant aux normes fixées pour les Plans d'Epargne en Actions.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indice CAC All Tradable NR (dividendes réinvestis), le plus large de la bourse de Paris, regroupe l'essentiel des valeurs cotées en France. Libellé en euros, il est calculé dividendes réinvestis.

L'administrateur de l'indice CAC All Tradable NR est Euronext et est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur cet indice sont accessibles à l'adresse : <https://www.euronext.com/fr/products/indices/FR0003999499>- XPAR/market-information?page=1.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Sycomore Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Description des stratégies utilisées :

Le FCP investit au minimum 75% de son actif net en actions éligibles au PEA.

La sélection des investissements est basée sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises. Il vise à identifier des sociétés répondant à une contrainte de qualité (appréciée à travers l'analyse de l'équipe dirigeante, de la pérennité du modèle économique et de la cohérence de la structure financière) et à une contrainte de prix (appréciée à travers le différentiel entre la valeur intrinsèque calculée par l'équipe de gestion et la valeur de marché).

La sélection de ces valeurs s'opère sans contraintes sectorielles ou de capitalisation, mais dans le respect des contraintes géographiques suivantes :

- Conformément à la réglementation relative aux Plans d'Epargne en Actions (PEA), un minimum de 75% de l'actif net sera employé dans des valeurs issues de l'Union Européenne ;
- Les valeurs françaises représenteront à tout moment au moins 60% de l'actif net du FCP.

La construction du portefeuille du FCP ne tient pas compte de la composition de l'indice de référence. Le poids de chaque société dans le portefeuille est ainsi totalement indépendant du poids de cette même société dans l'indice CAC All Tradable NR. A ce titre il est tout à fait possible qu'une société en portefeuille ne figure pas dans la liste des sociétés constitutives de l'indicateur de référence ou qu'une société figurant en bonne place dans cette même liste soit exclue du portefeuille du FCP.

De plus, la société de gestion vise à promouvoir les pratiques ESG des entreprises en votant lors des assemblées générales et, le cas échéant, en soumettant des résolutions, et, pluslargement, en dialoguant avec les entreprises.

Compte tenu des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds, ce dernier relève de l'article 8 du Règlement SFDR (Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds sont disponibles dans le document d'information précontractuelle SFDR joint au Prospectus.

Catégories d'actifs et instruments financiers à terme utilisés :

En dehors des actions précédemment décrites et qui constituent au moins 75% de l'actif net du FCP, les actifs suivants sont susceptibles d'entrer dans la composition du portefeuille du FCP :

OPCVM et/ou FIA

Le FCP peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou parts des OPC suivants :

- OPCVM européens, dont français, investissant moins de 10% de leur actif net en parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA ;
- FIA européens, dont français, respectant les quatre critères de l'article R. 214-13 du code monétaire et financier.

Il peut s'agir d'OPC monétaires dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP ou d'OPC actions ou mixtes dont la stratégie de gestion est complémentaire de celle du FCP et qui contribuent à la réalisation de l'objectif de performance.

Le FCP a la possibilité, dans les limites susmentionnées, d'investir dans des OPC dont le promoteur ou la société de gestion est Sycomore Asset Management ou l'une de ses filiales.

Ces OPC bénéficient ou se sont engagés à bénéficier dans un délai d'un an des labels ISR (Investissement Socialement Responsable) et/ou Greenfin, et/ou Finansol français, ou de labels, codes ou chartes étrangers équivalents. La part des OPCVM ne disposant pas encore de l'un des labels sus – mentionnés est limitée à 1% de l'actif net. La sélection de ces derniers interviendra sans contraintes quant aux méthodologies ISR employées par leurs sociétés de gestion respectives.

Titres de créance et instruments du marché monétaire Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP des titres de créances négociables peuvent figurer à l'actif net du portefeuille, étant précisé que ces titres ne devront pas avoir été notés « haut rendement » (« high yield ») par les agences de rating.

L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% de l'actif net du FCP.

Il peut s'agir d'émetteurs publics (BTF dans un maximum de 25% de l'actif net du FCP) ou privés (CDN dans un maximum de 10% de l'actif net du FCP) sans contrainte de répartition prédéterminée entre ces deux catégories.

Seuls les titres dont la durée de vie résiduelle est inférieure à trois mois peuvent entrer dans l'actif net.

Instruments dérivés & titres intégrant des dérivés

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers des pays membres de l'OCDE.

Les instruments utilisés sont de nature future et options.

Les stratégies mises en place dans le cadre de ces interventions visent soit à couvrir le portefeuille contre un risque de baisse d'un sous-jacent de type action soit à exposer le portefeuille afin de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent de type action.

Ces stratégies participent de manière annexe à la poursuite de l'objectif de gestion qui reste avant tout lié à la sélection des actions en portefeuille. Elles permettent néanmoins de protéger la performance déjà acquise lorsque le gérant anticipe une phase de baisse pour les marchés actions (stratégie de couverture sur indices actions ou sur certaines sociétés jugées surévaluées par le gérant) ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une hausse des marchés d'actions dont pourraient ne pas bénéficier pleinement les valeurs déjà en portefeuille.

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action.

Les instruments utilisés sont : warrants, BSA, certificats, titres participatifs, ainsi que tous les supports de type obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables.

Les interventions sont réalisées afin d'exposer le portefeuille à une ou plusieurs sociétés répondant aux critères de sélection précédemment définis. Le total de ces investissements dans le portefeuille du FCP ne peut pas représenter plus de 25% de son actif net.

Dans le cas d'une augmentation de l'exposition actions du fait de l'utilisation d'instruments dérivés ou de titres intégrant des dérivés, celle-ci sera au maximum de 150%, traduisant un effet de levier maximal de 1,5.

La politique d'utilisation des produits dérivés, est compatible avec les objectifs du FCP et cohérente avec son inscription dans une perspective de long terme. Elle n'a pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection ESG. L'utilisation d'instruments financiers dérivés se limite à des techniques permettant une gestion efficace du portefeuille de titres dans lesquels le FCP est investi. Le FCP ne peut détenir de position courte sur un actif sélectionné comme ESG, suivant sa propre méthode de sélection ESG des actifs.

Contrats négociés de gré à gré

Le FCP peut conclure des contrats négociés de gré à gré prenant la forme de « Contract For Differences » (ci-après « les CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers européens d'actions.

Les CFD seront utilisés afin de répliquer un achat ou une vente de titres ou d'indices, ou de paniers de titres ou de paniers d'indices.

Dans le cas d'une augmentation de l'exposition actions du fait de l'utilisation de CFD, celle-ci sera au maximum de 150%, traduisant un effet de levier maximal de 1,5.

Il n'est pas prévu de recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps ») dans le cadre de la gestion du FCP.

Recours aux dépôts

Il n'est pas prévu de recourir aux dépôts dans le cadre de la gestion du FCP.

Recours aux emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

Recours aux acquisitions et cessions temporaires de titres Il n'est pas prévu d'avoir recours aux acquisitions et cessions temporaires de titres dans le cadre de la gestion du FCP.

Contrats constituant des garanties financières

Le FCP ne reçoit pas de garanties financières dans le cadre des transactions autorisées.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans les instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Les risques inhérents au FCP sont :

le risque de perte en capital, du fait de la possibilité que la performance du FCP ne soit pas conforme aux objectifs de gestion, aux objectifs des investisseurs (ces derniers dépendant de la composition de leurs portefeuilles), ou que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, ou encore que cette performance soit diminuée d'un impact négatif de l'inflation.

le risque lié à la gestion discrétionnaire, du fait de la possibilité pour l'équipe de gestion d'allouer librement l'actif net du FCP entre les différentes classes d'actifs ;

le risque actions, du fait de l'exposition de 75% à 150% de l'actif net en actions ;

Le risque actions est le risque que la valeur d'une action diminue, impactée par un mouvement de marché, une information propre à la société ou à son secteur d'activité.

le risque de liquidité, du fait de la faible capitalisation des entreprises dans lesquelles le FCP peut être investi. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites et moyennes capitalisations est destiné à recevoir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Le risque de liquidité est le risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché.

le risque de change, certaines valeurs éligibles au PEA pouvant être cotées dans une devise autre que l'euro. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est soumis à un risque de change dans une limite de 10% de son actif net au maximum ;

Le risque de change est le risque que la valeur d'une devise d'investissement diminue par rapport à la devise de référence du FCP, à savoir l'euro.

le risque de taux et le risque de crédit, du fait de la possibilité pour le FCP de détenir des titres de créances dont des obligations convertibles et instruments du marché monétaire, dans une limite de 25% de son actif net maximum ;

Le risque de taux est :

- a. le risque que les taux baissent lorsque les placements sont réalisés à taux variable (baisse du rendement) ;
- b. le risque que les taux augmentent lorsque les placements sont réalisés à taux fixe, la valeur d'un produit de taux (fixe) étant une fonction inverse du niveau des taux d'intérêts.

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre de créance ne soit plus à même d'assurer le service de sa dette, c'est-à-dire son remboursement.

le risque lié aux investissements en obligations convertibles, du fait de la possibilité pour le FCP d'être exposé jusqu'à 25% à des obligations convertibles. Il s'agit du risque que la valeur liquidative baisse, impactée négativement par un ou plusieurs des éléments de valorisation d'une obligation convertible, à savoir : niveau des taux d'intérêts, évolution du prix des actions sous-jacentes et évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible.

le risque de contrepartie, l'équipe de gestion pouvant conclure des contrats dérivés de gré à gré avec des établissements financiers ayant leur siège au sein de l'Union Européenne ou aux Etats-Unis et soumis à une surveillance prudentielle de la part d'une autorité publique. Il s'agit du risque qu'une contrepartie fasse défaut et ne saut plus à même de restituer au FCP des fonds qui lui auraient été normalement dus dans le cadre d'une transaction, tels que dépôts de garantie ou valeur de marché positive d'une transaction. Ce risque est limité à 10% maximum de l'actif net par contrepartie. En cas de défaut d'une contrepartie la valeur liquidative pourra baisser.

Le risque méthodologique lié à l'investissement socialement responsable (ISR). Les facteurs ESG peuvent varier en fonction des thèmes d'investissement, des classes d'actifs, de la philosophie d'investissement et de l'utilisation subjective des différents indicateurs ESG régissant la construction des portefeuilles. La sélection et les pondérations appliquées peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des mesures qui peuvent partager le même nom mais qui ont des significations sous-jacentes différentes. Les informations ESG, qu'elles proviennent d'une source externe et/ou interne, sont, par nature et dans de nombreux cas, basées sur une évaluation qualitative et un jugement, notamment en l'absence de normes de marché bien définies et en raison de l'existence de multiples approches de l'ISR. Un élément de subjectivité et de discrétion est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG. Il peut donc être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les investisseurs doivent noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer sensiblement d'un fonds à l'autre. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. Les informations ESG provenant de fournisseurs de données tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. Les fournisseurs de données ESG sont des entreprises privées qui fournissent des données ESG pour une variété d'émetteurs. Ils peuvent donc modifier l'évaluation des émetteurs ou des instruments à leur discrétion. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG, et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

Les risques de durabilité : du fait d'événements dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La politique d'investissement du fonds n'intègre toutefois pas de façon systématique et simultanée des critères dits ESG et ne comprend pas de mesures d'atténuation de ces risques.

Afin de diversifier le risque actions, mesuré en termes de volatilité, le portefeuille comprend au moins 25 valeurs.

Garantie ou protection

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : 3 ans

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

K P M G Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Juillet 2023

Les premières publications semestrielles sont plutôt de bonne facture, avec de nombreuses entreprises qui confirment, voire réhaussent, leurs objectifs annuels. C'est notamment le cas pour Saint-Gobain, malgré un contexte difficile pour la construction neuve en Europe. Mais c'est aussi le cas pour Burelle, Verallia, Sopra, Michelin, Worldline et Elis qui figurent d'ailleurs parmi les meilleurs contributeurs du mois. Téléperformance, qui avait l'habitude de remonter ses objectifs chaque année, réalise son deuxième ajustement à la baisse pour 2023. Le titre s'inscrit en forte baisse et figure parmi les principaux contributeurs négatifs. Boiron progresse de près de 30% sur le mois, la famille ayant décidé de retirer l'entreprise de la bourse. Il nous semble que le prix proposé est insuffisant (VE/ROC de l'ordre de 10 fois) et nous ne pensons pas apporter nos titres à cette offre.

Août 2023

Les bourses européennes accusent un repli au mois d'août, impactées par la faiblesse de l'économie chinoise. Les principaux contributeurs négatifs sur le mois sont ALD, Worldline, ST Microelectronics et Believe. ALD a souffert après la publication de résultats semestriels plutôt satisfaisants. Mais l'absence de "guidance" pour 2023 et les perspectives de normalisation du marché de l'occasion ont pesé sur le cours. Worldline a pâti de la mauvaise publication de son concurrent Adyen, qui a perdu la moitié de sa valeur sur le mois. Les principaux contributeurs positifs sont Société Générale, Verallia et Sanofi. Verallia a publié d'excellents résultats semestriels avec un Ebitda en progression de 55% grâce à un bon « pricing power ». Après la déception de l'AG fin juin qui a décidé de maintenir son président, nous avons décidé de sortir d'Atos.

Septembre 2023

Le mois de septembre aura été très compliqué pour le fonds, impacté par le repli de nombreuses "smid cap". Chargeurs perd quasiment un tiers de sa valeur sur le mois, marqué par des résultats en baisse sensible (-44% au niveau du résultat opérationnel). Burelle recule de -13% sur le mois contre -5% pour Plastic Omnium, ce qui illustre bien la décoté d'illiquidité qui se creuse pour les petites valeurs. Verallia baisse de plus de 15% malgré la publication de résultats semestriels de grande qualité (Ebitda en croissance de 55%). Enfin, le CMD de Société Générale a coûté cher au fonds, car Société Générale et ALD reculent respectivement -12% et -18%. Les analystes ont été déçus par les nouveaux objectifs du groupe à horizon 2026. Slawomir Krupa a voulu définir des ambitions réalistes, afin de pouvoir les dépasser.

Octobre 2023

Le mois d'octobre a été très compliqué avec quelques publications décevantes, dans un marché en baisse sensible. Avec l'arrivée de Slawomir Krupa à sa tête, Société Générale a décidé d'établir des objectifs financiers beaucoup plus prudents que la précédente direction. Cela a amené les analystes à réviser à la baisse leur séquence de résultats. Il en a été de même chez ALD, filiale de SG, que nous avons décidé de sortir du portefeuille. Chargeurs a connu un troisième trimestre difficile dans sa division "films de protection". Nexans a souffert de la remise en question de projets d'éolien offshore aux Etats-Unis (pour son client Orsted). Enfin, Worldline a révisé de manière sensible ses objectifs financiers pour 2023 et 2024, provoquant un effondrement de son cours de bourse qui abandonne plus de 50% sur le mois.

Novembre 2023

Le mois de novembre marque un fort rebond, grâce à de bonnes nouvelles sur le front de l'inflation (notamment aux Etats-Unis). Les principaux contributeurs positifs sont Chargeurs, Eurazeo, Elis, Schneider Electric et Saint-Gobain. Chargeurs se reprend après la forte baisse du mois d'octobre. Eurazeo a annoncé une sortie partielle d'Efeso, qui matérialise un TRI solide de 24%. Schneider Electric a tenu une journée investisseurs et a présenté son plan stratégique à horizon 2027 avec des objectifs de croissance organique de 7-10%. Les principaux contributeurs négatifs sont Burelle, Sanofi et Christian Dior. Burelle a souffert de la publication de Plastic Omnium fin octobre. En effet, malgré un bon niveau d'activité, la persistance d'une inflation élevée et la grève aux Etats-Unis ont amené le groupe à ajuster à la baisse son objectif de résultat opérationnel pour 2023.

Décembre 2023

Les marchés continuent en décembre la hausse entamée au mois de novembre avec un discours de la Fed beaucoup plus accommodant sur la base de données récentes plus constructives concernant l'inflation. Dans un contexte « risk-on », le fonds bénéficie de sa surpondération sur les small et mid caps (41% poids actif ; +1.2% de contribution), sur les industrielles cycliques (7% poids actif ; +2.0% de contribution) via notamment Saint-Gobain, Verallia, Rexel et Nexans ainsi que sur la technologie (7% poids actif ; +0.4% de contribution) via Worldline (malgré sa sortie du CAC 40 à la revue de décembre) et Alten. De plus, mentionnons l'offre d'achat sur Chargeurs par son PDG, déjà détenteur de 27% du capital, à un prix de 12€ soit 34% de prime sur le dernier cours.

Janvier 2024

L'économie américaine termine l'année sur une belle dynamique de croissance (+3.3% sur 2023). Ce chiffre donne un peu d'espoir aux investisseurs au moment où démarre la saison des publications de résultats. LVMH débute la saison avec une belle publication, bien saluée par les marchés. Les ventes progressent de 9% sur l'année avec une marge opérationnelle stable. Parmi les belles performances de janvier, Antin se reprend significativement après une année 2023 plus compliquée en termes de levée de fonds. Nexans affiche également un beau rebond, grâce à une amélioration de la visibilité sur le démarrage des projets éoliens offshore aux Etats- Unis. Parmi les principaux détracteurs, Worldline abandonne plus de 10%, malgré l'annonce de l'entrée au capital du Crédit Agricole. La défiance à l'égard de l'équipe dirigeante reste forte après la communication financière désastreuse de 2023.

Février 2024

Le mois de février s'achève sur une sous-performance notable. A nouveau, l'exposition aux valeurs moyennes aura été pénalisante avec les baisses sensibles de Neoen, Alten, Arverne ou encore Rexel. Les expositions à BNP Paribas et Société Générale ont également pesé. Nous avons réinitié une position en Téléperformance après la forte baisse du titre en 2023 ; malheureusement une publication de Klarna qui souligne la montée en puissance très rapide de l'IA dans leur offre a entraîné une forte baisse du titre en fin de mois. Parmi les contributeurs positifs, les bonnes publications de Christian Dior, Michelin, Renault, Nexans, Sopra ou encore Bureau Veritas ont été saluées. Enfin, Believe fait l'objet d'une offre publique au prix de 15 €, inférieur néanmoins au prix d'introduction en bourse de 19.5 € proposé en juin 2021.

Mars 2024

Le mois de mars est très positif pour l'indice CAC 40 qui inscrit de nouveaux records historiques. Les principaux contributeurs positifs sur le mois, sont BNP, Peugeot Invest, Spie, Believe et Société Générale. Les banques ont profité de la perspective plus lointaine de baisse des taux par la BCE ; et BNP a communiqué un durcissement de son plan d'économies. Peugeot Invest a annoncé le départ de son directeur général et un ANR de 283.7€ à fin décembre, en hausse de 21% grâce à la performance de Stellantis. Believe a profité de l'annonce de l'intérêt de Warner pour formuler une offre à un prix qui serait supérieur à 17 €. Parmi les contributeurs négatifs figurent Téléperformance, Soitec et Arverne. Téléperformance pâtit toujours des risques que l'IA fait peser sur son modèle économique.

Avril 2024

Le premier constat des publications pour le premier trimestre est l'impact négatif de l'inflation de ces derniers mois sur les volumes. Les prix commencent d'ailleurs à rebaisser dans certains secteurs, grâce à la baisse des prix de l'énergie et de certaines matières premières. Parmi les publications positives, Saint-Gobain affiche une forte baisse de son chiffre d'affaires, mais confirme qu'il sera en mesure d'afficher une marge opérationnelle à deux chiffres grâce à une bonne maîtrise de l'écart prix-coût. C'est la même tendance chez Verallia. Dans le secteur des services informatiques, la demande ralentit fortement, et Alten a souffert lors de la publication d'un chiffre d'affaires en croissance organique de seulement 0.8%, alors que le consensus attendait deux points de plus.

Mai 2024

Le mois de mai s'avère positif en termes de performance relative. Pour la première fois depuis bien longtemps, les valeurs moyennes surperforment. Parmi les principaux contributeurs positifs, Téléperformance et Rexel se reprennent après la publication de chiffres d'affaires trimestriels rassurants. Nexans poursuit sa forte progression depuis le début de l'année, toujours portée par la demande croissante d'électrification. Après sa forte baisse, Worldline rebondit sensiblement après la publication d'un chiffre d'affaires trimestriel qui retrouve un rythme plus normal (+3.9% pour les services aux commerçants). Nous avons été très actifs lors de l'AG Peugeot Invest, pour laquelle nous avons co-déposé avec Moneta et l'ADAM trois résolutions et quatre points à l'ordre du jour.

Juin 2024

Après un mois de mai prometteur, la tendance relative favorable pour les petites et moyennes valeurs a été stoppée net par la dissolution de l'Assemblée nationale. Les valeurs financières ou liées à la construction ont également beaucoup souffert. Certains titres abandonnent plus de 15% sur le mois comme Trigano, Société Générale, Worldline, Burelle ou Sopra. Les valeurs qui résistent le mieux dans ce contexte politique incertain sont Sanofi, Neoen, Sodexo, Believe et Nexans. Neoen a reçu une offre de rachat de la part du fonds canadien Brookfield à un prix de 39.85 €. Suite à la décision de dissoudre l'assemblée, nous avons réalisé quelques ajustements à la marge dans notre portefeuille en réduisant les positions sur les banques et les "utilities" (Engie et Veolia).

SYCOMORE FRANCECAP

PERFORMANCES

Sur l'exercice, Sycomore Francecap enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur l'exercice écoulé	Performance de l'indice CAC All Tradable NR
A	-5.14%	+2.62%
I	-4.67%	
R	-5.61%	
S	-4.67%	

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

Le 15 novembre 2023, les documents réglementaires du FCP ont été mis à jour pour prendre en compte l'introduction d'un dispositif de plafonnement des rachats (dit « Gate ») et d'un dispositif d'ajustement de la valeur liquidative (« Swing Pricing ») pour le fonds, applicables à compter du 31 décembre 2023.

Par la même occasion, le prospectus du fonds a été modifié afin de préciser l'utilisation du dispositif IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du dispositif d'enregistrement électronique partagé (DEEP).

INFORMATIONS SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

Au 30 juin 2023					
	A	I	R	ID	S
Nombre de parts	43 497.02	171 929.52	81 597.09	1.00	48 473.00
Valeur de la part	652.24	705.34	597.27	638.77	861.00
Actif net total	240 111 441.50				

Au 28 juin 2024				
	A	I	R	S
Nombre de parts	42 367.53	67 159.88	65 171.68	12 430.00
Valeur de la part	618.71	672.41	563.75	820.81
Actif net total	118 316 147.44			

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers des pays membres de l'OCDE.

Les instruments utilisés sont de nature futures et options.

Les contreparties à ces contrats sont : SGCIB, Morgan Stanley, JP Morgan, BNP Paribas et Goldman Sachs le risque de contrepartie étant limité à 10% par établissement financier.

Les stratégies mises en place dans le cadre de ces interventions visent soit à couvrir le portefeuille contre un risque de baisse d'un sous-jacent de type action soit à exposer le portefeuille afin de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent de type action.

Ces stratégies participent de manière annexe à la poursuite de l'objectif de gestion qui reste avant tout lié à la sélection des actions en portefeuille. Elles permettent néanmoins de protéger la performance déjà acquise lorsque le gérant anticipe une phase de baisse pour les marchés actions (stratégie de couverture sur indices actions ou sur certaines sociétés jugées surévaluées par le gérant) ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une hausse des marchés d'actions dont pourraient ne pas bénéficier pleinement les valeurs déjà en portefeuille.

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action.

Les instruments utilisés sont : warrants, BSA, certificats, titres participatifs, ainsi que tous les supports de type obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables.

Les interventions sont réalisées afin d'exposer le portefeuille à une ou plusieurs sociétés répondant aux critères de sélection précédemment définis. Le total de ces investissements dans le portefeuille du FCP ne peut pas représenter plus de 25% de son actif net.

Dans le cas d'une augmentation de l'exposition actions du fait de l'utilisation d'instruments dérivés ou de titres intégrant des dérivés, celle-ci sera au maximum de 150%, traduisant un effet de levier maximal de 1,5.

La politique d'utilisation des produits dérivés, dont les sous-jacents font l'objet du processus d'analyse SPICE, est compatible avec les objectifs du FCP et cohérente avec son inscription dans une perspective de long terme. Elle n'a pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection ESG. L'utilisation d'instruments financiers dérivés se limite à des techniques permettant une gestion efficace du portefeuille de titres dans lesquels le FCP est investi. Le FCP ne peut détenir de position courte sur un actif sélectionné comme ESG, suivant sa propre méthode de sélection ESG des actifs.

INFORMATION SUR L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NEGOCIES DE GRE A GRE

Le FCP peut conclure des contrats négociés de gré à gré prenant la forme de « Contract For Differences » (ci-après « les CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers européens d'actions.

Les CFD seront utilisés afin de répliquer un achat ou une vente de titres ou d'indices, ou de paniers de titres ou de paniers d'indices.

Dans le cas d'une augmentation de l'exposition actions du fait de l'utilisation de CFD, celle-ci sera au maximum de 150%, traduisant un effet de levier maximal de 1,5.

Il n'est pas prévu de recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps ») dans le cadre de la gestion du FCP.

MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global du fonds s'effectue grâce à la méthode de l'engagement.

INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Au 28 juin 2024, le FCP ne détenait aucun instrument financier géré par la société de gestion ou une société liée.

MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	138
Vente Actions	371
Achat Future	0
Vente Future	0
Achat CFD	0
Vente CFD	0
Achat BS/DS	0
Vente BS/DS	0

MOUVEMENTS	
Achat fonds	1
Vente fonds	1
Achat Obligations	0
Vente Obligations	0
Achat ETF	0
Vente ETF	0

INFORMATION SUR LA CESSION TEMPORAIRE DE TITRES AU SEIN DU FCP (PRÊT DE TITRES)

Le FCP n'est pas autorisé à recourir aux acquisitions ou cessions temporaires de titres.

ELIGIBILITE DU FONDS AU PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et a maintenu à ce titre un investissement en actions éligibles au PEA supérieur ou égal à 75% sur la période.

PROPORTION D'INVESTISSEMENT EN TITRES ELIGIBLES AU PEA :

Au 28 juin 2024, le portefeuille du fonds SYCOMORE FRANCECAP était investi à 95.01% en titres éligibles au PEA.

POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

Sycomore Asset Management confié la négociation de ses ordres à Sycomore Market Solutions. Sycomore Market Solutions reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du FCP et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société www.sycomore-am.com.

Conformément à la réglementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation...

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).

Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.

Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.

Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).

Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.

Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 924 225 €
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 1 492 000 €
Nombre de bénéficiaires : 79, dont 48 de la catégorie Personnel Identifié
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 6 418 873€

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2023.
NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

* * *



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement SYCOMORE FRANCECAP

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024
Fonds Commun de Placement
SYCOMORE FRANCECAP
14, avenue Hoche - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement SYCOMORE FRANCECAP

14, avenue Hoche - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SYCOMORE FRANCECAP constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Christophe Coquelin
KPMG le 04/11/2024 12:54:03



Christophe Coquelin
Associé

Bilan actif

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	116,920,905.54	235,795,760.82
Actions et valeurs assimilées	111,657,801.54	235,790,760.82
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	111,657,801.54	235,790,760.82
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	5,263,104.00	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	5,263,104.00	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	5,000.00
Créances	5,699.30	5,228,435.45
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5,699.30	5,228,435.45
Comptes financiers	1,592,946.45	2,398,075.97
Liquidités	1,592,946.45	2,398,075.97
TOTAL DE L'ACTIF	118,519,551.29	243,422,272.24

Bilan passif

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Capitaux propres	-	-
Capital	106,351,464.08	223,071,513.53
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	7.97
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	9,543,909.57	11,915,502.16
Résultat de l'exercice (a,b)	2,420,773.79	5,124,417.84
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	118,316,147.44	240,111,441.50
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	203,403.85	3,310,830.74
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	203,403.85	3,310,830.74
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	118,519,551.29	243,422,272.24

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	4,391,300.98	8,034,010.78
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	119,543.35	182,177.02
TOTAL I	4,510,844.33	8,216,187.80
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-34.56	-10,443.05
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-34.56	-10,443.05
Résultat sur opérations financières (I + II)	4,510,809.77	8,205,744.75
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2,084,342.22	-3,110,059.14
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	2,426,467.55	5,095,685.61
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-5,693.76	28,732.23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	2,420,773.79	5,124,417.84

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Les CFD sont valorisés sur la base du cours de clôture jour du titre sous-jacent.

L'évaluation hors bilan des CFD est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres service

- 1,50 % TTC maximum pour la part A
- 1 % TTC maximum pour la part I
- 1 % TTC maximum pour la part ID
- 1 % TTC maximum pour la part S
- 2 % TTC maximum pour a part R

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

- 15% TTC au-delà de l'indice CAC All Tradable NR sur la base de l'actif net.

A compter du 1er juillet 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

Méthode de calcul

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 1er juillet 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

-Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).

-Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

-Le Fonds est (i) en surperformance sur la période d'observation et (ii) en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que l'actif net du Fonds avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance est supérieur à celui de l'OPC fictif sur la période d'observation et que la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 juin 2023.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part A

Capitalisation pour la part I

Capitalisation pour la part R

Capitalisation pour la part S

Capitalisation et/ou distribution pour la part ID

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part A

Capitalisation pour la part I

Capitalisation pour la part R

Capitalisation pour la part S

Capitalisation et/ou distribution pour la part ID

Changements affectant le fonds

29/12/23 : Mise en place du mécanisme de swing pricing.

26/03/2024 : Rachat total de la part ID

Evolution de l'actif net

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Actif net en début d'exercice	240,111,441.50	253,704,071.71
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	12,733,032.30	66,199,033.52
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-122,408,787.68	-127,578,793.30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	26,024,643.66	26,864,672.21
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-15,112,554.78	-13,412,789.57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-345,630.00	-678,242.07
Différences de change	-0.30	-0.02
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-25,112,449.84	29,917,816.53
Différence d'estimation exercice N	4,146,725.20	29,259,175.04
Différence d'estimation exercice N-1	-29,259,175.04	658,641.49
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-14.97	-13.12
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2,426,467.55	5,095,685.61
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	118,316,147.44	240,111,441.50

Complément d'information 1

	Exercice 28/06/2024
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	5,263,104.00
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 28/06/2024	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe A (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	6,938.95113	
Nombre de titres rachetés	8,068.43660	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	3,216.48560	
Nombre de titres rachetés	107,986.12811	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	11,013.47877	
Nombre de titres rachetés	27,438.89103	
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	1.00000	
Catégorie de classe S (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	17.00000	
Nombre de titres rachetés	36,060.00000	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe A (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	412,288.97	1.49
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	720,147.94	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	810,359.19	1.99
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-

Complément d'information 2

	Exercice 28/06/2024	
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	4.77	1.08
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe S (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	141,541.35	0.99
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 28/06/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	5,699.30
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	5,699.30
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	136,672.41
Autres créditeurs divers	66,731.44
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	203,403.85

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 28/06/2024
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,592,946.45
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,592,946.45	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 28 Juin 2024, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Affectation des résultats

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	515,570.63	543,254.79
Total	515,570.63	543,254.79
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	515,570.63	543,254.79
Total	515,570.63	543,254.79
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2,115,255.30	1,408,961.78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2,115,255.30	1,408,961.78
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2,115,255.30	1,408,961.78
Total	2,115,255.30	1,408,961.78
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,117,695.31	2,882,129.76
Total	1,117,695.31	2,882,129.76
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,117,695.31	2,882,129.76
Total	1,117,695.31	2,882,129.76
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3,635,599.69	6,012,675.30
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	3,635,599.69	6,012,675.30
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3,635,599.69	6,012,675.30
Total	3,635,599.69	6,012,675.30
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	534,989.27	706,899.69
Total	534,989.27	706,899.69
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	534,989.27	706,899.69
Total	534,989.27	706,899.69
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2,971,671.16	2,424,539.45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2,971,671.16	2,424,539.45
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2,971,671.16	2,424,539.45
Total	2,971,671.16	2,424,539.45
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	14.97
Total	14.97
Affectation	
Distribution	14.97
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	-
Total	14.97
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	1.00000
Distribution unitaire	14.97
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	7.97
Plus et moins-values nettes de l'exercice	31.79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	39.76
Affectation	
Distribution	39.76
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	-
Total	39.76
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	1.00000
Distribution unitaire	39.76

Catégorie de classe S (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	252,518.58	992,118.63
Total	252,518.58	992,118.63
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	252,518.58	992,118.63
Total	252,518.58	992,118.63
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	821,383.42	2,069,293.84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	821,383.42	2,069,293.84
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	821,383.42	2,069,293.84
Total	821,383.42	2,069,293.84
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	470.12	625.27	541.67	652.24	618.71
Actif net (en k EUR)	26,655.27	36,702.45	23,601.68	28,370.88	26,213.34
Nombre de titres					
Parts C	56,698.39362	58,698.44065	43,571.75609	43,497.02022	42,367.53475

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Date de mise en paiement	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	2.53	26.35	45.82	32.39	49.92
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0.11	7.92	8.48	12.48	12.16

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE FRANCECAP

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	500.71	669.44	582.84	705.34	672.41
Actif net (en k EUR)	164,876.04	180,361.95	136,874.00	121,268.78	45,159.24
Nombre de titres					
Parts C	329,284.18956	269,421.63247	234,837.95365	171,929.51818	67,159.87567

Date de mise en paiement	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	2.65	28.16	49.15	34.97	54.13
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	2.55	11.61	12.48	16.76	16.64

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE FRANCECAP

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	436.89	578.32	498.50	597.27	563.75
Actif net (en k EUR)	45,627.45	53,693.93	40,018.51	48,735.81	36,740.84
Nombre de titres					
Parts C	104,435.64230	92,843.23419	80,276.64308	81,597.09183	65,171.67957

Date de mise en paiement	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	2.40	24.41	42.29	29.71	45.59
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-2.46	4.90	4.92	8.66	8.20

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE FRANCECAP

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts D	487.42	635.54	540.80	638.77
Actif net (en k EUR)	19.50	12.71	0.54	0.64
Nombre de titres				
Parts D	40.00000	20.00000	1.00000	1.00000

Date de mise en paiement	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	39.76
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	12.76	11.25	13.12	14.97
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)				
Parts D	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts D	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE FRANCECAP

Catégorie de classe S (Devise: EUR)

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	611.24	817.17	711.46	861.00	820.81
Actif net (en k EUR)	60,800.11	95,237.41	53,209.34	41,735.34	10,202.73
Nombre de titres					
Parts C	99,470.00000	116,545.00000	74,788.00000	48,473.00000	12,430.00000

Date de mise en paiement	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	3.24	34.38	60.00	42.68	66.08
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	3.12	13.93	15.23	20.46	20.31

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 28 Juin 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				111,657,801.54	94.37
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				111,657,801.54	94.37
ALTEN SA	35,000.00	102.50	EUR	3,587,500.00	3.03
ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNER	55,000.00	11.30	EUR	621,500.00	0.53
ARVERNE GROUP SA	500,000.00	6.38	EUR	3,190,000.00	2.70
AXA SA	131,979.00	30.57	EUR	4,034,598.02	3.41
BELIEVE SA	190,000.00	14.70	EUR	2,793,000.00	2.36
BNP PARIBAS	72,000.00	59.53	EUR	4,286,160.00	3.62
BOIRON SA	54,000.00	31.35	EUR	1,692,900.00	1.43
BUREAU VERITAS SA	79,000.00	25.86	EUR	2,042,940.00	1.73
BURELLE SA	7,402.00	359.00	EUR	2,657,318.00	2.25
CHRISTIAN DIOR SE	15,900.00	671.50	EUR	10,676,850.00	9.02
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	70,000.00	72.62	EUR	5,083,400.00	4.30
EDENRED	55,000.00	39.41	EUR	2,167,550.00	1.83
EIFFAGE	7,000.00	85.76	EUR	600,320.00	0.51
ELIS SA - W/I	125,000.00	20.22	EUR	2,527,500.00	2.14
ENGIE	150,000.00	13.34	EUR	2,000,250.00	1.69
EURAZEO SE	40,000.00	74.35	EUR	2,974,000.00	2.51
MICHELIN (CGDE)	50,000.00	36.11	EUR	1,805,500.00	1.53
NEOEN SA	70,424.00	37.66	EUR	2,652,167.84	2.24
NEURONES	75,000.00	40.35	EUR	3,026,250.00	2.56
NEXANS SA	20,000.00	102.90	EUR	2,058,000.00	1.74
PEUGEOT INVEST	77,000.00	89.80	EUR	6,914,600.00	5.84
PLUXEE NV	25,000.00	26.20	EUR	654,875.00	0.55
RENAULT SA	25,000.00	47.84	EUR	1,196,000.00	1.01
REXEL SA	90,000.00	24.16	EUR	2,174,400.00	1.84
SANOFI	69,500.00	89.94	EUR	6,250,830.00	5.28
SOCIETE GENERALE SA	120,000.00	21.92	EUR	2,630,400.00	2.22
SODEXO SA	25,000.00	84.00	EUR	2,100,000.00	1.77
SOPRA STERIA GROUP	17,000.00	181.10	EUR	3,078,700.00	2.60
SPIE SA - W/I	90,000.00	33.78	EUR	3,040,200.00	2.57
STMICROELECTRONICS NV	40,000.00	36.87	EUR	1,474,600.00	1.25
TELEPERFORMANCE	45,000.00	98.34	EUR	4,425,300.00	3.74
TERACT SA	1,250,000.00	0.67	EUR	835,000.00	0.71
TRIGANO SA	10,000.00	109.40	EUR	1,094,000.00	0.92

Inventaire des instruments financiers au 28 Juin 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VEOLIA ENVIRONNEMENT	70,000.00	27.92	EUR	1,954,400.00	1.65
VERALLIA	150,000.00	33.88	EUR	5,082,000.00	4.30
WENDEL	77,000.00	82.60	EUR	6,360,200.00	5.38
WORLDLINE SA - W/I	189,189.00	10.12	EUR	1,914,592.68	1.62
Titres d'OPC				5,263,104.00	4.45
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				5,263,104.00	4.45
SYCOMORE SELECTION MIDCAP X	5,775	911.36	EUR	5,263,104.00	4.45
Créances				5,699.30	0.00
Dettes				-203,403.85	-0.17
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				1,592,946.45	1.35
TOTAL ACTIF NET			EUR	118,316,147.44	100.00